

## La résistance des minorités sèrères aux royaumes voisins et à la colonie

On doit souligner une bonne fois pour toute que le Sine n'est pas tout le pays sèrère, loin s'en faut. Gravrand par exemple a voulu différencier les Sèrères du Sine intérieur des populations de la côte ouest et du Delta du Saloum. N'en déplaise à ceux qui s'évertuent à faire de ces minorités une population différente, il n'y a pas d'équivoque possible<sup>13</sup>. Même si à l'instar des Diolas, certains d'entre eux ont des parlers locaux différents de la langue sèrère *kame* plus répandue, les travaux de Dupire et de Thiaw, l'éclairage de la linguistique (Pr Souleymane Faye) et toutes leurs traditions les font venir de l'ancienne Mauritanie avec des noms de clan identiques à ceux du reste du pays sèrère. La seule différence est qu'ils ont toujours refusé farouchement toute domination étrangère, fut-elle sèrère. Cet éloignement relatif et leur marginalisation par rapport aux royaumes sèrères a probablement motivé l'appellation de « *tianqiin* »<sup>14</sup>, terme générique qui s'applique à certains groupes.

Certes, en dehors de Cada Mosto, il n'existe pas d'autre témoignage plus ancien concernant leur indépendance à l'égard du Djolof. Mais en même temps que les autres espaces sèrères, les historiens signalent que ce monarque "était constamment en expéditions guerrières ... contre les Sérères, insoumis du sud ... Les Sérères sont jaloux de leur liberté et hostiles à toute autorité supérieure. Ils luttèrent à plusieurs reprises contre les empereurs

---

<sup>13</sup> Il existe certes des difficultés d'intercompréhension entre les Diolas que personne ne songe à séparer. Même les peuls et les wolofs ont connu à des degrés divers, il est vrai, ces situations que de nombreux facteurs ont permis de dépasser.

<sup>14</sup> En sèrère *kame* du Sine par exemple, le terme *tianghiin* ou *caqiin* désigne les bâtonnets enfoncés tout autour de la partie supérieure du tambour et servent de système de tension de la peau. Cette position littéralement à la « périphérie » géographique du royaume du Sine a peut-être motivé l'appellation de ces groupes.

du Djolof et parvinrent à sauvegarder leur indépendance" (Cité par Gastellu 1981 : 24)

Les documents de la Colonie comme les traditions orales d'Issa Laye Thiaw,<sup>15</sup> d'Ousmane Socé<sup>16</sup> et celles recueillies par Boilat et Mbaye Guèye sur la résistance de ces minorités aussi bien aux Cayor au Baol et au Sine ainsi qu'aux Français sont également édifiants. Les faits relatés sont souvent ignorés de l'histoire officielle du Sénégal qui est une histoire de la voie ferrée et de la bande côtière, entre Dakar et Saint Louis c'est-à-dire les fameuses 4 communes où s'installèrent les premiers auxiliaires du projet colonial puis de l'administration coloniale » (Thiaw).

### Diobass, Ool, Ndieghem, Xercos, Niominka et Fefey

Instruits par l'expérience qui les amena à quitter l'ancienne Mauritanie, ces groupes se réfugièrent dans les épaisses forêts et les collines de Thiès, de Dias, du Baol et du Ndieghem ou les îles et marécages du delta du Saloum plus au sud, interdisant à tout étranger d'y pénétrer. A l'intérieur de ces provinces tribales, les Sérères vivaient "d'une manière anarchique, hors la puissance d'aucun seigneur, de peur que leurs femmes et enfants ne leurs soient enlevés, puis vendus pour esclaves et réduits en servitude, ce qu'ont accoutumé de faire tous les rois et grands seigneurs des lieux des autres noirs" En effet, "les sérères sont réputés pour avoir eu peu de captifs » (Gastellu op cit 273).

Le Diobass petite enclave entre Thiès et Mbour, sur le versant oriental des collines qui bordent la Tanma est entouré des

---

<sup>15</sup> Issa Laye Thiaw La résistance du Joobaas à travers les chants populaires (Traditions orales) 1981, 20 pages

<sup>16</sup> Karim, roman sénégalais 1948 Nouvelles éditions latines, suivi en appendice de contes et légendes, Paris

anciens royaumes du Baol à l'est, du Cayor au nord et du Sine au sud. Il a su malgré tout sauvegarder son indépendance complète à l'égard de ses voisins expansionnistes et n'a été annexé que très tardivement par la France en 1891. Ces Diobass, "presque tous fétichistes n'admettent pas l'esclavage. Aussi, le nombre de captifs n'y dépasse-t-il pas 750 sur 50 000 habitants" ( Gastellu 300 1) Pinet Laprade écrit à propos de cette résistance irréductible<sup>17</sup> : Au de-là de la Tanma, les Diobass établis sur des collines abruptes au milieu des forêts à peines pénétrables commandaient la voie de communication directe entre le Baol et Rufisque et gênaient considérablement le commerce des pays wolofs avec la Colonie (Pinet Laprade) Plusieurs indigènes de Dakar furent assassinés sur cette route ; les Diobass se permirent même quelques incursions dans le Jander pour enlever les bœufs des peuplades nouvellement annexées à la colonie ». C'est pourquoi les Français décidèrent de construire le Poste de Pout et celui de Sally Portudal (Thiaw). Les Diobass considérèrent ces initiatives comme des actes d'agression et décidèrent d'aller détruire le poste le 13 Juillet 1863. Cette attaque coûta très cher aux forces françaises qui durent reconstruire le poste (idem). Le Directeur du Journal officiel de Sénégal et Dépendances confirme : « La terreur qu'inspirent les Diobass à toutes les populations voisines, leur réputation de cruauté acquise à la suite de nombreux actes de pillage et d'assassinat, la disposition naturelle des lieux garantis par une brousse épaisse presque impénétrable et surtout le manque de répression leurs avaient laissé jusqu'à ces derniers temps, une indépendance qu'ils ont voulu défendre. Le 27 février 1864, le Commandant de Gorée adresse à son supérieur cette lettre : Les dispositions générales des Sérères même de ceux annexés à la Colonie, ne sont pas bonnes : les derniers

---

<sup>17</sup> Notice sur les Sérères publiée dans l'Annuaire du Sénégal et dépendances pour l'année 1864 et au Journal officiel de la même année.

n'ont jamais versé cette année qu'une minime part de l'impôt ; les routes qui traversent le pays ne sont pas sûres. Si, lorsque vous aurez reçu des renforts de France, ou avant l'hivernage, vous pouvez me donner une bonne colonne, j'en finirai avec ces brigands.

David Boilat (1984 : 89-91) présente pareillement un autre pays sèrère au XIXe siècle: "Entre le Baol et le Sine, existe dans les profondeurs des forêts de Ndieghem, une nation peu nombreuse il est vrai, mais forte et courageuse, mettant toute sa gloire dans son esprit d'indépendance". C'est "la république de Ndieghem, du nom de la forêt qu'elle habite". Ce peuple s'est fait la réputation de toujours "combattre pour sa liberté et son indépendance, pour la défense de ses champs et de ses forêts, pour la libre possession de ses enfants ... La petite république de Ndieghem n'attaque pas, mais elle se défend jusqu'à la mort". Les habitants "ne veulent ni rois ni empereurs, seulement ils veulent se gouverner eux-mêmes par leurs vieillards sans jamais consentir à se soumettre à aucune domination étrangère". A l'un de ses vieillards, il fut suggéré que la nation de Ndieghem acceptât de se fondre dans le royaume de Sine. Il répondit: "Dieu est bon, il vient de m'envoyer son ange, qui m'a assuré que le Seigneur nous ayant créés libres comme le lion de nos forêts, ne permettra jamais que nous soyons soumis à une domination étrangère"(idem).

Avant l'occupation, le Diobass et le Njegem formaient une entité politique commune dont le système était basé sur les 8 clans matrimoniaux dirigés par les personnes les plus âgées de chaque lignage, tous indépendants les uns des autres. Avec un manque absolu d'entente. « Sauf pourtant sur un point : l'aversion profonde que cette population professe pour la domination du Baol, du Sine et du Kajoor. Le dicton ou la chanson populaire proclame :

*Jobass*

-*Teeñ mos u fee teenyu*

-*Damel mos u fee ndamu*

-*Buur Siin mos u fee seenyu*

Le couplet fait un jeu de mots avec les titres ronflants des souverains voisins qui n'ont jamais pu s'y installer à leur aise.

Diobass,

-Le *Tègne* (du Baol) jamais ne s'y est épouillé (*teenyu*)

-Le *Damel* (du Cayor) jamais ne s'y est glorifié (*ndamu*)

-Le *Bour* (du) Sine jamais n'y a rongé un os (*seenyu*)

Le juron wolof est également connu : aller au Diobass est synonyme de mort certaine: *bu ma naree def lii, Yalla naa dem Joobas*. « Plutôt aller mourir au Diobass que de faire telle chose... » ; ou encore : *te'nga ni Jobas* « têtue ou irréductible comme un Djobass » (Thiaw 1981).

Les français réussirent cependant à séparer le Njagem du Diobass. Le 23 mars 1889, la colonne partie de Ndoffane arrive à Njaganiaw riche village qui s'est signalée par de nombreux assassinats. Ce jour vit la sanglante bataille contre le Njagem (Rapport colonial du 25 mars 1889).

Dans les pays sérères du Baol Oriental, les captifs formaient 2% de la population totale, alors que dans les groupes de la même région, les captifs étaient environ de 15 %" (Gastellu op.cit p287) Quand les différents royaumes de la confédération s'émancipèrent aux dépens du Djolof, le groupe sérère ool qui donna son nom à l'Etat du Baol<sup>18</sup> fit preuve de la même

---

<sup>18</sup> Mbaye Guèye Thèse 1989

intransigeance à l'égard du (nouveau) roi (wolof)<sup>19</sup> de ce pays: ils "reconnaissent l'autorité du Teigne et des autres chefs, leur payent des redevances, mais prendraient les armes s'ils voulaient leur enlever leurs troupeaux ou emmener leurs femmes ou leurs enfants en captivité. Aussi, le Teigne s'est-il réservé la partie nord habitée par les Ouolofs qu'il administre de concert avec le Diaraf Baol, laissant dans une indépendance presque complète, tous les cantons du sud, pays pourtant beaucoup plus riches" (idem 286) Cet esprit d'indépendance était tel que le roi du Baol ne pouvait passer une nuit dans leur zone, de sa propre initiative, sans une autorisation de leur Grand Djaraf (ibidem 297-8) Une anecdote des plus comiques est révélatrice de cette détermination : un Baye-Mbayer, représentant du roi dans cette province du Baol, dut se réfugier pendant toute une journée dans une mare, les pieds dans l'eau et la tête au soleil, pour fuir la colère des habitants de Nghoyé à qui il avait eu l'audace de réclamer un impôt! (ibidem 286).

Quant aux Xercos ou Xereos qui désignaient les Safènes de la côte ouest où se trouvent aujourd'hui la cité religieuse catholique de Poponguine et les stations balnéaires de Somone et Saly, c'est Cada Mosto lui-même qui insiste sur le caractère rebelle, indépendant et cruel de ces populations.

En pays Niominka dans le delta du Saloum qui commence avec la presqu'île de Joal et l'île de Fadiouth, "les villages composés de Sérères ne possèdent pas de captif (ibidem) Ils dépendent certes des royaumes du Sine et du Saloum mais les autorités de ces Etats eurent souvent beaucoup de difficultés pour razzier ou collecter l'impôt dans ces localités où la cavalerie ne pouvait accéder facilement. Le témoignage d'un navigateur montre

---

<sup>19</sup> Après la dizaine de souverains sérères, le Damel du Cayor wolof qui était aussi le neveu de Niokhor Ndiaye le dernier roi sérère hérita du pouvoir dans ce pays en vertu des règles normales de succession (milieu du 16<sup>e</sup> siècle). Par la suite, les wolofs refusèrent cependant de rendre le pouvoir aux ayants droit sérères, enfreignant ainsi les règles de succession matrilineaires.

cependant que les cavaliers du roi du Sine ayant découvert un gué qui leur permit d'arriver à Palmarin, ils firent des représailles à la mesure de la longue impunité des habitants.

Malheureusement, très peu d'auteurs renseignent sur les Sèrères fefey du Saloum plus au sud. L'on mentionne brièvement des mercenaires sèrères (et diolas) dans les royaumes gambiens du 19<sup>e</sup> siècle (Quinn: 1972 pp 69 et 88).

### Les minorités sèrères du Nord-Ouest : Nones, Ndout etc

Plus au nord, les groupes marginaux dans un pays accidenté encore très boisés au 19<sup>e</sup> siècle forment des confédérations de villages très lâches, accusés de brigandages par les souverains wolofs et les blancs dont ils gênaient le commerce. Des individus isolés pratiquaient une stratégie de défense radicale consistant à tuer systématiquement tous les étrangers. Le plus illustre fut Kagne, le héros légendaire de ces républiques "noon" que les plus vieilles familles Siis ou Ciis revendiquent comme leur ancêtre. A la tête de bandes d'archers, ils rançonnaient les caravanes et faisaient payer tribut aux étrangers qui traversaient le pays. On craignait sa vengeance meurtrière impitoyable (Mbaye Guèye 2003). Le nationalisme sénégalais a fait de Kagne cet homme courageux et intrépide, un héros de la résistance à l'envahisseur, une sorte de Robin des Bois justicier (Dupire 1994 p10). Le nombre de patriclans qui le revendiquent indique que Kagne eut beaucoup d'autres émules, comme cela arrive souvent. Naturellement, la littérature coloniale de même que les clichés des voisins en ont fait un brigand. Ce rebelle, dont l'un des ravins du massif de Thiès *Alloup' Kagne*, "la brousse de Kagne" porte le nom ne devait pas être le seul. Sont également demeurés célèbres, le "Ravin des Voleurs", le "Ravin de

l'Hyène" ou encore le bois de Sangalkam ou *Sangal Kam* autrement dit « Habille Kaam ! » du nom d'un non moins célèbre coupeur de route. A la longue, le groupe auquel appartenaient les Kagnes a fini par prendre le surnom wolof de *Noon* « l'ennemi mortel ».

L'autorité des souverains voisins sur les minorités sérères qui étaient sur leurs territoires était presque nulle. Ils avaient acquis leur indépendance au moment de la crise de succession de l'ensemble Baol-Cayor consécutive à la dislocation de la confédération (Dupire 1994)

Malgré tout, il est probable que certaines de ces minorités qui se trouvaient dans le voisinage des royaumes wolof ont pu être annexées d'une manière ou d'une autre par leurs voisins devenus plus puissants grâce au commerce atlantique.

L'action de Senghor: « élever les défenses de la paix dans l'esprit » de ses propres congénères.

Les rapports apaisés d'aujourd'hui ne donnent pas la mesure des antagonismes insoupçonnés de naguère. Compte tenu du pacifisme acquis des Sérères, tous groupes confondus, beaucoup ont du mal à croire qu'ils aient pu avoir dans le passé un caractère belliqueux ou une réputation de valeur guerrière. Et cependant, jusqu'après l'indépendance, les violences individuelles qui furent des séquelles de cette période, quoique devenues rares vaudront encore aux Sérères (et aux Peuls), la réputation « d'avoir le couteau facile » (Kesteloot et Mbodj : 1983 p11). Les Wolofs n'étaient pas en reste puisque Boilat dit au 19<sup>e</sup> siècle que sans les Marabouts ils seraient restés une bande d'assassins et de brigands. Il reste que c'est bien des Sérères coupeurs de route qui rançonnaient les voyageurs avec beaucoup de violence. Le non moins célèbre "justicier" du nom de



Yadikone plus recent est originaire de l'ancien *lamanat* sèrère autonome de Nguekoh.

D'où serait venu le changement? Dans son ingénierie socio culturelle, l'action pacificatrice du discours ethno compatible de Senghor a semble-t-il notablement contribué à désarmer en priorité les mœurs et à « élever les défenses de la paix dans l'esprit » de ses propres congénères sèrères, comme le veut l'acte fondateur de l'UNESCO. Son discours sans cesse répété et relayé sur tous les tons, à toutes les occasions, a pu avoir un effet pacificateur remarquable. Les théoriciens de l'identité sèrère ont revendiqué cette idéologie et se sont évertués à faire de l'ensemble de l'ethnie rituellement apparentée à tous les autres groupes du pays, le centre de gravité, le pivot, le facteur d'équilibre et de stabilité de la nation sénégalaise en construction. A « l'identité meurtrière » des années de braise, ils ont substitué le concept « d'identité positive » où chaque communauté se doit d'apporter ce qu'il a de meilleur pour construire la nation et la sous région sur la base de rapports pacifiés et fraternels<sup>20</sup>. L'Abbé Jacques Ngo'Ndeb Seck le célèbre « porte-paix » qui est à la fois enraciné dans les traditions de Sangomar, surnommé « imam chrétien et prêtre musulman » assume au plus haut niveau, la version sèrère donc universelle du dialogue inter religieux.

Mais c'est M.Saliou Sambou diola de Casamance, ancien gouverneur de la région de Fatick qui a notablement contribué à théoriser et concrétiser cette centralité de l'identité sèrère au coeur de la nation (Préface des Actes des Journées culturelles du Sine 10 12 mai 1991 Ethiopiques).

---

<sup>20</sup> La question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi Senghor ne s'est pas investi de la même manière en Casamance.